

ENERGIESPRONG

Questions/Réponses de la présentation d'EnergieSprong Grand Est











> Questions/Réponses - Présentation d'EnergieSprong

Préambule

Le 21 janvier dernier a eu lieu la présentation d'EnergieSprong organisée par les réseaux Fibois et Fibres Energivie avec le soutien de l'équipe EnergieSprong.

Cette présentation visait à faire connaître la démarche, partager le potentiel marché sur la région Grand Est ainsi qu'échanger autour d'une table ronde avec des entreprises du Grand Est déjà engagées dans la démarche.

Questions/Réponses

<u>La température de confort prise en compte est bien de 21°C pour le calcul ?</u>

→ La température de 21°C est celle préconisée par le cahier des charges EnergieSprong afin de garantir un bon confort thermique pour les occupants. Cependant certains bailleurs peuvent faire le choix de prendre une température de référence inférieure.

Quelle garantie peut être apportée sur une durée de 30 ans alors que la garantie des entreprises est sur une base décennale?

→ La garantie de performance et la décennale sont deux sujets différents :

La garantie décennale porte sur le clos couvert et la qualité de la rénovation La garantie de performance porte sur l'atteinte du E=0 depuis la fin des travaux jusqu'à l'année 30 sous la forme d'un CPE

Par exemple, il se peut qu'en année 5, la décennale soit respectée mais que le E=0 ne soit pas atteint. Le calcul du E=0 se fait sur les consommations et productions réelles lissées sur l'année. Cette performance est garantie par le groupement d'entreprises qui réalise la rénovation et met les actions nécessaires tout au long des 30 ans pour l'atteinte de cette performance (opérations de maintenance, renouvellement d'équipements, ...). La forme juridique des Marchés Globaux de Performance en Conception/ Réalisation/ Exploitation & Maintenance le permet.

Le groupement d'entreprises doit donc prendre en compte la pérennité de la rénovation sur 30 ans dès sa conception. A titre d'exemple, il est nécessaire de considérer : la durée de vie des équipements, les besoins de maintenance, leur baisse de rendement, la variation climatique,

<u>Avez-vous évalué la compatibilité de cette démarche avec les prescriptions des Plans Locaux d'Urbanisme ?</u>

→ C'est au groupement d'entreprises dans le cadre de son offre de proposer une solution qui soit en accord avec les PLU mis en œuvre dans les collectivités concernées. Les entreprises doivent donc prévoir des solutions avec des finitions suffisamment variées pour s'adapter aux différents patrimoines des maitrises d'ouvrage.











<u>Comment les collectivités sont associées à la démarche ? De quelle manière pouvons-nous nous impliquer, apporter un accompagnement, une assise ?</u>

→ Plusieurs implications sont possibles :

Echanges entre la collectivité et les bailleurs pour voir comment la collectivité peut accompagner le bailleur dans la rénovation de son patrimoine, à travers un soutien matériel, organisationnel, financier ou par tout autre moyen facilitant la mise en œuvre des projets.

La démarche EnergieSprong ne s'arrête pas qu'au parc social mais se décline également sur les bâtiments éducatifs pour lesquels les collectivités peuvent lancer des marchés de rénovation.

Ouelle place pour les matériaux biosourcés ou de réemploi?

→ EnergieSprong n'est pas prescripteur de solutions mais définit un niveau de performance énergétique à atteindre. C'est au groupement d'entreprises, dans ses choix de conception, d'opter ou non pour des solutions biosourcées afin de répondre aux objectifs de résultats demandés dans le cahier des charges. Ces objectifs sont centrés autour de la performance énergétique, du confort des utilisateurs et de la rapidité d'exécution des travaux mais l'ambition est de se rapprocher de la réglementation dans le neuf avec une prise en compte à venir des critères d'empreinte carbone et d'économie circulaire, ce qui rendra d'autant plus pertinent l'utilisation des matériaux biosourcés. Par ailleurs, certains bailleurs commencent à faire le choix d'intégrer ce type de critère. Ces exigences seront, à moyen terme, intégrées au cahier des charges EnergieSprong.

Par rapport au process sur un territoire, par quoi commencez-vous ? Identifier les bâtiments qui peuvent être rénovés avec la méthode EnergieSprong mais ensuite, comment vérifier que c'est compatible ?

Nous (équipe EnergieSprong France) accompagnons les maitres d'ouvrage volontaires à travers une analyse technique de leur patrimoine pour prioriser les bâtiments selon la présence ou non de complexités techniques et architecturales (balcons, chiens-assis, décrochés de façades), la possibilité ou non de faire de l'isolation thermique par l'extérieur et la capacité d'atteinte du E=0 (plus complexe sur du collectif grande hauteur par exemple).

Puis nous faisons une analyse économique sur le patrimoine sélectionné qui modélise les entrées et sorties d'argent sur une durée de 30 ans selon les données fournies afin de déterminer un budget pouvant être alloué à la rénovation.

<u>Comment la MOE se retrouve dans la conception des solutions standardisées ? Notamment les architectes ?</u>

Réponse de Jean-Philippe Estner, Maitre Cube :

→ Tous les projets sont différents ne serait-ce qu'architecturalement. Il y a un travail d'analyse et de conception sur chaque projet. De plus ce n'est pas uniquement un projet technique mais également esthétique. Et cela exige d'intégrer de bonnes équipes de maitrise d'œuvre dans les groupements.

Les projets EnergieSprong s'inscrivent complétement dans les projets où nous avons un groupement comportant un bureau d'étude et des architectes. C'est le travail collaboratif qui permet d'apporter des solutions pertinentes.











Sous quelles formes de marchés publics les appels d'offres seront lancés ? et sur quels supports seront lancés ces AO -BOAMP, marchés publics...?

→ Les marchés EnergieSprong sont très majoritairement lancés sous forme d'appels d'offres publics en marchés globaux de performance (qui sont des CREM: Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance). Ce type de marché se déroule en plusieurs étapes: un appel à candidature, une phase de dialogue compétitif avec les candidats retenus, l'attribution du marché à l'un des candidats puis sa mise au point sur la base de la dernière offre remise avant de passer en phase de réalisation hors site et sur site, et de déclencher la garantie de performance sur 30 ans.

Pouvez-vous nous dire si cette démarche ne favorise pas plutôt les entreprises générales -les majors- des grands groupes que des entreprises locales ?

→ La démarche n'est pas réservée aux entreprises générales, aux majors ou aux grands groupes. Tous types d'entreprises peuvent répondre à ces appels d'offre publics tant qu'ils ont la capacité de répondre aux exigences du cahier des charges. Le retour d'expérience aux Pays-Bas, montre qu'en moyenne 50% des marchés sont réalisés par les grandes entreprises et 50% par des groupements de PME. Toutes les entreprises y ont donc leur place. Par ailleurs, l'équipe EnergieSprong France accompagne les entreprises de toute taille dans leur montée en compétence, le développement de solutions intégrées et la constitution de partenariats afin leur permettre de répondre sur ces marchés.

Que coute l'adhésion au club et agrément Energiesprong?

→ Concernant le travail d'accompagnement de l'équipe EnergieSprong France portée par la société Greenflex, il est pris en charge dans le cadre d'un programme supervisé par l'ADEME et la DGEC. Il permet d'accompagner les entreprises de l'ensemble de l'écosystème sans contrepartie financière. Le club étant porté par les structures Fibois et Fibres EnergiVie, il est envisagé que la participation au club soit sous condition d'une adhésion à l'une des deux structures porteuses. La réunion de lancement du club et peut être l'un des premiers ateliers vont certainement être ouverts à tout le monde (à confirmer).

Comment participer au prochain concours d'innovation?

→ Vous pouvez-vous rendre sur notre site internet et vous inscrire à la newsletter EnergieSprong et/ou nous suivre sur les réseaux sociaux afin d'être informé du lancement du concours saison 2. La réunion de lancement aura lieu le 11 mars 2021. Les inscriptions sont ouvertes ICI. Lors de cette réunion, les 3 catégories seront présentées et il y aura une première phase d'appel à candidatures dans la foulée.

La démarche semble favoriser uniquement les bâtiments de même typologie ? Qu'en est-il des maisons individuelles et surtout du bâti ancien ?











→ D'après l'étude sur les typologies de logement adaptées aux rénovations EnergieSprong, réalisée par Pouget Consultant et Energie Demain, la démarche s'adapte sur environ 60% du patrimoine français, maisons individuelles et logements collectifs confondus. Les solutions permettant d'atteindre les critères de coût, délais et performance sont essentiellement basées sur de l'isolation thermique par l'extérieur qui ne peut s'appliquer qu'à une partie du patrimoine, néanmoins très importante, puisqu'elle représente près de 14 millions de logements en France.

Quel mode de calcul est utilisé pour calculer les gains ? RT ? ThCE-ex ? STD ?

→ Les méthodes de calcul ne sont pas imposées dans le cahier des charges EnergieSprong. Le suivi du E=0 se fait sur les consommations et productions réelles. Le groupement d'entreprises peut donc choisir la méthode qui lui semble la plus adaptée pour dimensionner sa solution afin de garantir l'atteinte de la performance pendant 30 ans.

<u>Comment sont pris en compte les usages des habitants sur l'utilisation du logement ?</u>

→ Un forfait énergie (comprenant une température de consigne, un volume d'eau chaude sanitaire, un niveau de qualité d'air ainsi qu'un volume d'énergie spécifique) est défini en fonction des tailles des logements. Ce forfait énergie est calculé pour permettre l'atteinte du E=0 suivant un usage standard du logement. En cas d'usage non conventionnel du logement, la responsabilité des entreprises ne sera pas recherchée ; il leur appartiendra cependant de le démontrer. Pour éviter ce cas de figure, il est essentiel d'accompagner les utilisateurs des logements dans leurs usages : on parle de sensibilisation aux comportements vertueux et de bonne utilisation des équipements, donc de coaching énergétique, en vue de l'atteinte du E=0.







